



MIYAKOPARIS

YOUR INTERNATIONAL REAL ESTATE

Honoraires année 2020



TRANSACTIONS VENTES

Pour tout les biens en vente, les honoraires de l'agence sont de :

5.00% TTC

à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon accord



TRANSACTIONS LOCATIONS

1. Location vide et meublée loi 89

(Résidence principale du locataire) :

- Locataire : Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m²
- Etat des lieux : 3 €/m²
- Soit 15 €/m² TTC
- Propriétaire : 1 mois hors charges + TVA (20%)

2. Bail code civil vide ou meublé

(Bail société ou résidence secondaire du locataire)

- Locataire : 12% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)
- Propriétaire : 12 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

*honoraires incluant la TVA à 20%



GESTION LOCATIVE

7% du loyer hors taxe/mois